

Le 23 février 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-059

Développement économique

Repérage amiante et des HAP
sur les enrobés pour la réalisation du projet
d'aménagement de l'espace Valmy à Mably (42)

Marché avec le prestataire
AC ENVIRONNEMENT

Certifié exécutoire	13 MARS 2023
Reçu en préfecture	07 MARS 2023
Publié	13 MARS 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite effectuer un repérage amiante et des HAP sur les enrobés dans le cadre de l'aménagement de l'espace Valmy à Mably (42) ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 30 janvier 2023 en procédure adaptée pour la réalisation de cette étude ;

Considérant les 2 offres reçues ;

Considérant que la proposition du prestataire AC ENVIRONNEMENT est l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

- D'approuver le marché de repérage amiante et des HAP sur les enrobés pour la réalisation du projet d'aménagement de l'espace Valmy à Mably (42) avec le prestataire AC ENVIRONNEMENT ;
- De préciser que ce marché s'élève à un montant forfaitaire de rémunération de 4 720,00 € HT ;
- De dire que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget 13.

Par délégation du Conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,
JACQUES TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux achats publics

